

Dossier de presse

Mars 2022

Le mot du Président

© Nicolas Moulard



Avec Mathieu Monot, Conseiller départemental délégué à la démocratie participative et à la vie associative, nous avons souhaité lancer le premier budget participatif départemental. Après avoir été mise en place dans plusieurs villes de Seine-Saint-Denis, cette démarche doit nous permettre de **promouvoir une participation citoyenne active** mais aussi de changer le rapport de notre

administration avec les habitantes et les habitants.

Doté d'une enveloppe de **3 millions d'euros**, cet outil permettra de mieux mettre en avant les compétences du Département, de valoriser le travail de nos agent-e-s, sans qui rien ne serait possible, mais également de donner davantage la parole à l'ensemble des habitant-e-s.

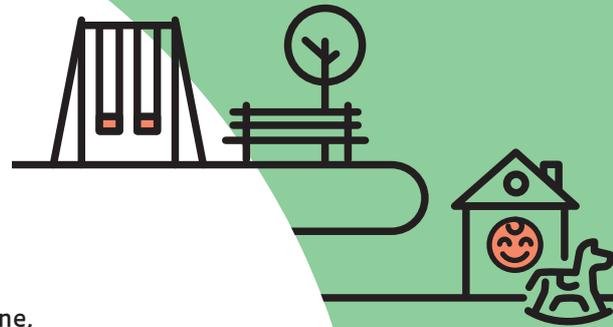
Avec cette première édition, **nous voulons donc travailler à une plus grande proximité et à modifier la manière de construire les politiques publiques.**

Nous formons le vœu que chacune et chacun puisse prendre part à ce premier budget participatif départemental et concourt avec nous à transformer et améliorer un peu plus le quotidien en Seine-Saint-Denis!

Stéphane Troussel
Président du Département
de la Seine-Saint-Denis

Un outil pour promouvoir une participation citoyenne active

- Face au désintérêt grandissant pour la démocratie représentative, les expériences permettant d'associer les citoyennes et les citoyens à la prise de décision publique se multiplient.
 - En Seine-Saint-Denis, la participation citoyenne est un défi particulièrement important. Le taux d'abstention y est très fort parmi les personnes ayant le droit de vote et le territoire compte également un nombre élevé de personnes étrangères, auxquelles le droit de vote n'a toujours pas été accordé.
 - Depuis le début de cette nouvelle mandature, le Département tient donc à mettre en œuvre une stratégie ambitieuse en matière de démocratie participative. Le budget participatif départemental en sera la première brique structurante.
- Ce dispositif encouragera l'expression d'un public nouveau, souvent plus jeune, mais également celle de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du territoire, sans condition de nationalité.
 - Avec cette initiative, le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite donner à chacun-e la possibilité de décider directement de l'utilisation d'une partie du budget départemental et de proposer des solutions concrètes pour améliorer la vie des habitant-e-s du territoire.



Le premier budget participatif départemental de la Seine-Saint-Denis

Une initiative pour retisser le lien entre l'administration et l'administré-e

- Au-delà de la volonté d'impliquer chacune et chacun dans la réalisation des politiques publiques, le Département souhaite construire, grâce au budget participatif, une plus grande proximité entre les administrations et les citoyen-ne-s.
 - En invitant les habitant-e-s à proposer des projets autour des espaces gérés par le Département, cette initiative permet de valoriser les compétences et le champ d'actions de la collectivité.
- C'est également un outil concret d'amélioration du service public. D'une part car il permet, à partir d'observations quotidiennes faites par les usager-e-s, de faire émerger de nouvelles idées venant améliorer ou compléter les aménagements et les équipements départementaux. D'autre part car il entraîne une véritable montée en compétences de l'administration départementale en matière d'innovation comme dans ses relations avec les usager-e-s.



Les étapes du budget participatif de la Seine-Saint-Denis



© Franck Rondot



Les projets proposés par les habitant-e-s dans le cadre de notre budget participatif devront être d'intérêt général et relever des compétences exclusives du Conseil départemental.

Et parce qu'il s'agit

de l'ADN de la Seine-Saint-Denis, ils devront porter une exigence forte en matière de développement durable.

Ce nouveau dispositif fera émerger des idées au plus proche des préoccupations des Séquano-dionysien-ne-s et donnera à voir le large champ d'action du Département. Pour le faire vivre, chacun-e devra être en mesure de s'en saisir. C'est la raison pour laquelle, du 7 mars au 15 mai, plus de 70 temps d'animation seront organisés aux quatre coins de la Seine-Saint-Denis! Après de nombreuses villes, c'est au tour du Département de faire appel à la créativité de ses habitant-e-s.

Mathieu Monot

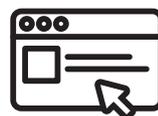
Conseiller départemental délégué à la démocratie participative et à la vie associative



1

7 mars - 15 mai 2022

Dépôt des projets



En ligne sur **jeparticipe.seinesaintdenis.fr**



Par courrier

Une fois déposés, les projets peuvent être consultés sur **jeparticipe.seinesaintdenis.fr**

21 réunions publiques

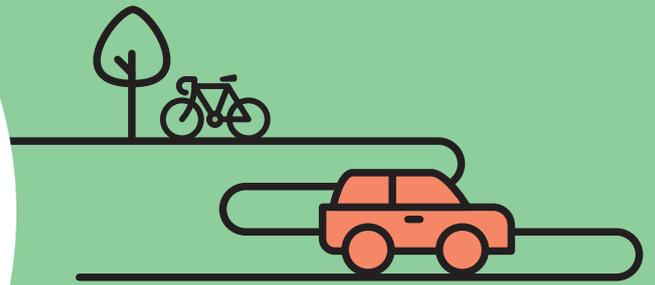
se tiendront du 7 mars au 15 mai dans tout le département, soit une pour chaque canton. Elles seront l'occasion de présenter le règlement, le calendrier, les modalités de dépôt des projets et de vote, mais aussi de recueillir de premières idées en réunissant les participant-e-s autour d'ateliers.

2

**mai - septembre
2022**

.....
Étude des propositions

Les services du Département s'assurent, en lien direct avec leurs porteur-euse-s, que les projets respectent le règlement du budget participatif et sont réalisables juridiquement comme financièrement.



3

**15 septembre -
22 octobre 2022**

.....
Vote

Avec le soutien du Département, les porteur-euse-s de projet font la promotion de leurs projets pour essayer d'obtenir le plus de votes possibles. Chaque participant-e peut voter pour trois projets. Le vote se fait sur jeparticipe.seinesaintdenis.fr ou dans les urnes prévues à cet effet.

4

**novembre
2022**

.....
Résultats du vote



5

**janvier
2023**

.....
**Début de la réalisation
des projets**

Qui peut participer ?

- | Toute personne à partir de 11 ans, résidant, travaillant ou étudiant en Seine-Saint-Denis.
- | Le dépôt d'un projet peut se faire de manière individuelle ou collective (association, famille, entre voisin-e-s, entre ami-e-s, élèves d'une même classe...).



Crèche Simone de Beauvoir,
Montreuil
© Nicolas Moulard

Quels projets peuvent être proposés ?

Les projets proposés doivent servir l'intérêt général et se concrétiser par une dépense d'investissement (une piste cyclable sur une route départementale, un parcours sportif dans un parc, une façade végétalisée ou une fresque sur une crèche, etc.). Ils doivent obligatoirement s'inscrire dans le champ des compétences départementales, c'est-à-dire :



Parc départemental
Georges Valbon
© Jean-Louis Bellurget

L'espace public :

- dans les 8 parcs départementaux
- sur les routes départementales
- sur les parvis des 130 collèges

Le social, sur les sites accueillant du public :

- les crèches départementales
- les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- les circonscriptions de l'aide sociale à l'enfance
- les circonscriptions du service social départemental

Quel budget pour cette première édition ?

Une enveloppe globale de

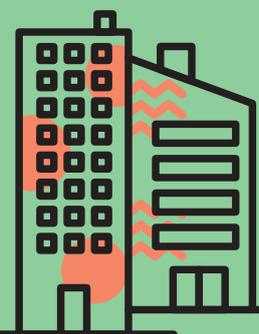
3 millions €.

Une répartition à part égale de
125 000 € par canton,

soit un total de

2,6 millions € d'investissement.

400 000 € pour une enveloppe dite de réserve.





Collège Germaine Tillion,
Livry-Gargan © Bruno Levy

Un budget participatif des collèves ? L'expérimentation débute !

Cette année, 5 établissements de Seine-Saint-Denis vont également expérimenter la démarche d'un budget participatif dédié aux collèves : Didier Daurat au Bourget, Iqbal Masih à Saint-Denis, Georges Brassens à Sevrans, Gustave Courbet à Romainville, et Georges Braque à Neuilly-sur-Marne.

- L'objectif :** rendre les collégien-ne-s acteur-ric-e-s d'une démocratie interne et protagonistes du changement de leur lieu d'apprentissages.
- Le budget :** 5 000 € proposés à chaque collège pour améliorer les espaces suivants : hall, circulations, Centre de Connaissances et de Culture, foyer, salle polyvalente, espaces partagés, cour, parvis extérieur, salle de restauration, ou encore sanitaires.
- Le calendrier :** dès le mois de mars, les collégien-ne-s seront invité-e-s à construire leurs projets lors d'un « hackathon », accompagné-e-s par les services de l'Éducation et de la Jeunesse du Département ainsi que par les communautés éducatives.
 - **En mai**, les services départementaux instruiront la recevabilité des projets.
 - **En juin**, les collégien-ne-s et parents d'élèves pourront voter pour leurs projets préférés.
 - **La réalisation des projets lauréats débutera dès l'été 2022.**

Budget  **Participatif**
 PREMIÈRE ÉDITION



Toutes les infos sur
jeparticipe.seinesaintdenis.fr

Contact presse :
Gaby Léonard / gleonard@seinesaintdenis.fr / 06 10 76 04 43